

31 MAI 2023

N° 033 213 302 144²⁰²³
 0531-DL24052023-05AA-DE

Gille tarifaire 2023-2024

Tranche	QF mensuel estimé****	Tarif annuel demi-pensionnaire	Tarif annuel interne
1	inférieur ou égal à 495€*	30 €	24 €
2	Entre 496 et 720€	52,50 €	40,50 €
3	entre 721 et 960€**	84 €	64,50 €
4	entre 961 et 1 375 €	118,50 €	€ 96 €
5	Supérieur à 1 375 €	156 €	124,50 €
Tarif non-ayant sur circuit de transport scolaire sous réserve de place disponibles sur services et arrêts existants ; sur lignes régulières régionales de transport non urbain ; sur réseaux TER		202,50 €	156 €
Navette : Regroupement Pédagogiques Intercommunaux, internats***		30 €	
Tarif pour inscription après les vacances de printemps*****		24 €	24 €

Grille tarifaire 2024-2025

Tranche	QF mensuel estimé****	Tarif annuel demi-pensionnaire	Tarif annuel interne
1	inférieur ou égal à 495€*	30 €	24 €
2	entre 496 et 720€	54 €	42 €
3	entre 721 et 960€**	87 €	67,50 €
4	entre 961 et 1 375 €	123 €	100,50 €
5	Supérieur à 1 375 €	162 €	129 €
Tarif non-ayant droit sur circuit de transport scolaire sous réserve de place disponibles sur services et arrêts existants ; sur lignes régulières régionales de transport non urbain ; sur réseaux TER		210 €	162 €
Navette : Regroupement Pédagogiques Intercommunaux, internats***		30 €	
Tarif pour inscription après les vacances de printemps*****		24 €	24 €

Grille tarifaire 2025-2026

Tranche	QF mensuel estimé****	Tarif annuel demi-pensionnaire	Tarif annuel interne
1	inférieur ou égal à 495€*	30 €	24 €
2	entre 496 et 720€	57 €	43,50 €
3	entre 721 et 960€**	90 €	70,50 €
4	entre 961 et 1 375 €	127,50 €	105 €
5	Supérieur à 1 375 €	168 €	135 €
Tarif non-ayant droit sur circuit de transport scolaire sous réserve de place disponibles sur services et arrêts existants ; sur lignes régulières régionales de transport non urbain ; sur réseaux TER		219 €	168 €
Navette : Regroupement Pédagogiques Intercommunaux, internats***		30 €	
Tarif pour inscription après les vacances de printemps*****		24 €	24 €

* Les demandeurs d'asile bénéficieront du tarif de tranche 1 à défaut de pouvoir présenter un niveau de quotient familial sur présentation d'un justificatif.

**Les familles d'accueil de mineurs, les fonds sociaux d'établissements scolaires et les familles nouvellement arrivées en France ne pouvant produire des éléments d'imposition français bénéficieront du tarif de tranche 3, sur présentation d'un justificatif.

*** y compris pour les enfants des familles hors secteur.

**** La Région se réserve le droit de réévaluer les montants des quotients familiaux suivant l'évolution appliquée par la DGFIP sur le barème de l'impôt sur le revenu.

***** Les frais d'inscription complémentaires ne s'appliquent pas.